

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 13 AVRIL 2026**

Date de convocation : 31/03/2026

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15    en présence : 14    votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le treize du mois d'avril, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Gérard MARTIN, Maire.

Etaient présents : BOUTTEFORT Gérard, CANNOUX Félix, CORDEVANT Yasmina, DUPUIS Marc-André, ELOIRE Mélanie, FICHAUX Maggy, FRASQUET Anne-Sophie, GRANDIAU Maxime, LOIFERT Florence, MARTIN Gérard, MISRAOUI Marie, POULIER Didier, TABARD Anne-Sophie, THOMAS Serge

Absents excusés : DRICOURT Benoît

Absents non excusés : /

Procurations : DRICOURT Benoît donne procuration à MARTIN Gérard

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Est désignée secrétaire de séance, LOIFERT Florence, 3<sup>ème</sup> adjointe, assistée de Jacqueline MOUTURAT, secrétaire de mairie.

Monsieur Gérard MARTIN, Maire, souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

**Ordre du jour :**

- Adoption du procès-verbal du 22/03/2026
- Taux imposition 2026
- CFU budget Assainissement
- CFU budget Commune
- Affectation de résultats de la Commune
- Budget Assainissement 2026
- Budget Commune 2026
- Rapport d'activité 2025 de l'EPFLO
- Recrutement d'agent non titulaire de remplacement
- Désignation des représentants de la collectivité aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale INGE'OISE (anciennement ADTO-SAO)
- Questions diverses

**1 - ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/03/2026**

Le Maire indique aux conseillers municipaux que le procès-verbal leur a été envoyé par mail sécurisé en même temps que la convocation et considère donc que l'ensemble du conseil municipal en a pris connaissance. Il leur demande s'il y a des observations ou des questions et propose de passer au vote pour l'approbation de celui-ci.

Le procès-verbal de la séance du 22/03/2026 n'appelle aucune observation. Il est approuvé à l'unanimité, et est signé séance tenante.

Avant les délibérations sur les points qui sont à l'ordre du jour, Madame TABARD Anne-Sophie explique ce qu'est un Budget Communal et un Compte Financier Unique aux nouveaux conseillers municipaux. Elle indique que le CFU est un compte unique qui remplace le Compte Administratif (CA) de la mairie

et le compte de gestion (CG) du Service de Gestion Comptable, qu'il clôture l'année passée (N-1). Elle indique ensuite que le budget communal concerne l'année en cours (N), qu'il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, elles-mêmes composées de recettes et de dépenses, divisées par chapitres et eux-mêmes divisés par articles. Elle projette un schéma simplifié du budget.

## 2 – TAUX IMPOSITION 2026

Madame TABARD Anne-Sophie présente les états 1259 qui est le document des taxes directes locales qu'il faut voter chaque année.

Elle récapitule les taux d'imposition de 2025 qui étaient de 38.58% pour la Taxe Foncière Bâtie, 46.12% pour la Taxe Foncière Non Bâtie et de 10.97% pour la Taxe d'Habitation avec une recette en prévision fiscale de 151 330€.

Elle précise à l'assemblée que le taux de la taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le Maire, propose de maintenir les taux soit 38,58% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 46,12 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties et 10,97 % pour la taxe d'habitation avec une recette en prévision fiscale de 153 348€.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de maintenir les taux de 2025 en 2026.

## 3 – CFU BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame TABARD Anne-Sophie fait savoir à l'assemblée que le budget primitif (BP) de l'Assainissement est une annexe du budget primitif communal.

Madame TABARD Anne-Sophie présente le Compte Financier Unique (CFU) 2025 de l'assainissement qui clôture les comptes de 2025. Elle explique que sur le document explicatif transmis sont indiqués des numéros de pages qui correspondent aux pages du CFU.

Elle lit le résumé du CFU qui montre les chiffres suivants :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	3 482.00€	6 750.00€	10 232.00€
	Recettes réalisées	3 481.47€	5 222.44€	8 703.91€
	Restes à réaliser	0.00€	0.00€	0.00€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	112 359.19€	36 097.53€	148 456.72€
	Dépenses réalisées	0.00€	3481.47€	3 481.47€
	Restes à réaliser	0.00€	0.00€	0.00€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	3 481.47€	1 740.97€	5 222.44€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	108 877.19€	29 347.53€	138 224.72€

Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	112 358.66€	31 088.50€	143 447.16€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0.00€	0.00€	0.00€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	112 358.66€	31 088.50€	143 447.16€

Le Maire demande si les conseillers municipaux ont des questions sur le CFU présenté.

Il n'y a pas de question ni d'observation de la part des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote, approuve le CFU 2025 de l'Assainissement de Morlincourt et donne pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire revient dans la salle de réunion du Conseil Municipal.

#### 4 – CFU BUDGET COMMUNE

Madame TABARD Anne-Sophie présente le Compte Financier Unique (CFU) 2025 de la commune qui clôture les comptes de 2025.

Elle lit le résumé du CFU qui montre les chiffres suivants :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	158 831.07€	343 180.00€	502 011.07€
	Recettes réalisées	46 693.21€	365 593.01€	412 286.22€
	Restes à réaliser	11 560.00€	0.00€	11 560.00€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	205 099.00€	529 750.39€	734 849.39€
	Dépenses réalisées	134 877.35€	359 641.07€	494 518.42€
	Restes à réaliser	28 700.00€	0.00€	28 700.00€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-88 184.14€	5 951.94€	-82 232.20€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	46 267.93€	186 570.39€	232 838.32€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-41 916.21€	192 522.23€	150 606.12€

Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-17 140.00€	0.00€	-17 140.00€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-59 056.21€	192 522.33€	133 466.12€

Le Maire demande si les conseillers municipaux ont des questions sur le CFU présenté.

Il n'y a pas de question ni d'observation de la part des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote, approuve le CFU 2025 de l'Assainissement de Morlincourt et donne pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire revient dans la salle de réunion du Conseil Municipal.

Madame TABARD Anne-Sophie indique à l'assemblée que le CFU doit être voté avant le 30 juin et le BP doit être voté avant le 15 avril sauf lors d'une année d'élections municipales, comme cette année, où il doit être voté au plus tard le 30 avril.

#### **5 – AFFECTATION DE RESULTATS DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal arrête les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le CFU qui fait apparaître un excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure de 49 267.93 € et un excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure de 186 570.39€.

Le Maire fait observer que le CFU présente également un solde d'exécution négatif de la section d'investissement de 88 184.14€ et un solde d'exécution positif de la section de fonctionnement de 5 951.94€.

Il ajoute que la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser de 28 700.00€ en dépenses et 11 500.00€ en recettes.

Le Maire propose à l'assemblée d'affecter les résultats du CFU 2025 au budget communal 2026 ainsi

- 133 466.12€ au 002 recettes de fonctionnement
- 41 916.21€ au 001 dépenses d'investissement
- 59 056.21€ au 1068 recettes d'investissement

Madame TABARD Anne-Sophie fait observer aux conseillers municipaux que si on déduit les dépenses des recettes, on obtient le solde du CFU 2025 soit 150 606.12€.

Il n'y a pas de question ni d'observation de la part des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition du Maire.

#### **6 – BUDGET ASSAINISSEMENT 2026**

Madame TABARD Anne-Sophie revient sur l'explication d'un budget. Elle ajoute que c'est un acte de prévision et un acte d'autorisation.

Le Maire présente le projet du budget primitif 2026 de l'Assainissement point par point avec l'aide de Madame TABARD Anne-Sophie.

Il n'y a pas de question ni d'observation de la part des Conseillers Municipaux et le Maire demande de passer au vote du budget assainissement.

Le budget primitif 2026 de l'Assainissement est arrêté comme suit par le Conseil Municipal :

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 37 008.50€  
Recettes : 37 008.50€

**INVESTISSEMENT**

Dépenses : 115 840.66€  
Recettes : 115 840.66€

**7 - BUDGET COMMUNE 2026**

Le Maire présente le projet du budget primitif 2026 de la commune point par point avec l'aide de Madame TABARD Anne-Sophie.

La secrétaire générale de mairie demande la parole qui lui est accordée par le Maire. Elle fait savoir au maire qu'il doit aborder le vote de la fongibilité.

Madame TABARD Anne-Sophie explique à l'assemblée que la fongibilité de crédits permet à une collectivité, d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein d'une même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section sauf pour le chapitre 012 qui correspond aux dépenses de personnel qui ne peut pas être abondé ou diminué par ce biais que par une délibération modificative.

Monsieur GRANDIAU Maxime dit que le budget est équilibré mais que certain chapitre présente des montants qui ne seront pas utilisés et que la fongibilité donne accès à ces ressources.

Après ces explications, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la fongibilité de 7.5% en fonctionnement et 7.5% en investissement. Il demande que ces montants soient inscrits dans le budget communal.

Le Maire demande si les conseillers municipaux ont des questions sur le BP présenté.

Il n'y a pas de question ni d'observation de la part des Conseillers Municipaux et le Maire demande de passer au vote du budget communal.

Le budget primitif 2026 de la commune est arrêté comme suit par le Conseil Municipal :

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 475 996.12€  
Recettes : 475 996.12€

**INVESTISSEMENT**

Dépenses : 227 616.12€  
Recettes : 227 616.12€

Madame TABARD Anne-Sophie revient de nouveau sur l'explication d'un budget communal. Elle précise que c'est un acte de prévision qui peut être ajusté tout au long de l'année par des décisions modificatives et un acte d'autorisation car c'est le Conseil Municipal qui, par son vote, autorise le Maire à exécuter le budget.

La secrétaire générale de mairie demande la parole qui lui est accordée par le Maire. Elle fait remarquer aux conseillers municipaux que les résultats du CFU se retrouvent dans le BP.

**8 - RAPPORT D'ACTIVITE 2025 DE L'EPFLO**

Le Maire fait savoir à l'assemblée que l'Établissement Public Foncier Local de l'Oise (EPFLO) est un organisme public qui accompagne les collectivités sur toutes les questions relatives au foncier. Il ajoute qu'il est spécialisé dans l'ingénierie foncière, qu'il a une équipe d'experts spécialisés dans des projets d'aménagement et de développement portant sur l'habitat.

La secrétaire générale de mairie demande la parole qui lui est accordée par le Maire. Elle ajoute que la commune a fait appel à l'EPFLO pour le projet de prolongement du lotissement du Haut Village.

Le Maire informe que l'EPFLO a adressé son rapport d'activité 2025.

Monsieur BOUTTEFORT Gérard demande si la commune s'engage à quelque chose si elle fait appel à l'EPFLO. Le Maire lui répond que non.

Monsieur GRANDIAU Maxime demande si la commune est encore liée à l'EPFLO puisqu'elle reçoit ses rapports d'activités. Madame TABARD Anne-Sophie lui répond par la négative.

Il n'y a pas d'autre question ni d'observation de la part des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, prend acte du rapport d'activités 2025 de l'EPFLO

#### **9 – RECRUTEMENT D'AGENT NON TITULAIRE DE REMPLACEMENT**

Le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de délibérer pour le recrutement rapide d'un agent non titulaire de remplacement en cas d'absence ou d'indisponibilité d'un agent permanent.

Il demande donc d'y être autorisé pour la durée de son mandat.

Madame TABARD Anne-Sophie explique que cette délibération doit être reprise après chaque changement de municipalité.

Proposition est faite au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité, d'autoriser le Maire pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoin des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles.

#### **10 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE AUX ASSEMBLEES GENERALES ET A L'ASSEMBLEE SPECIALE DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE INGE'OISE (ANCIENNEMENT ADTO-SAO)**

Madame TABARD Anne-Sophie explique à l'assemblée le rôle d'INGE'OISE, Société Publique Locale, qui exerce des activités d'assistance à maîtrise d'ouvrage déléguée pour ses actionnaires.

La commune étant actionnaire, elle indique qu'il est nécessaire de désigner des représentants de la collectivité aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale

La secrétaire générale de mairie demande la parole qui lui est accordée par le Maire. Elle ajoute que la commune a dû devenir actionnaire pour faire appel à elle dans l'accompagnement du renouvellement de la délégation du service public de l'assainissement (affermage). Elle ajoute également qu'elle gère le remplissage de SISPEA, Observatoire national des services d'eau et assainissement, démarche obligatoire.

Madame CORDEVANT Yasmina demande le lieu où se déroulent les assemblées. Le Maire lui répond que c'est à Beauvais.

Monsieur GRANDIAU Maxime précise que généralement les représentants de la commune ne s'y rendent pas, que le vote se fait par procuration mais qu'en tant qu'actionnaire, la commune a un droit de vote.

Madame LOIFERT Florence se propose en tant que titulaire et Monsieur GRANDIAU Maxime se propose en tant que suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner Madame LOIFERT Florence, 3<sup>ème</sup> adjointe, en tant que représentante titulaire et Monsieur GRANDIAU Maxime, 2<sup>ème</sup> adjoint, en tant que représentant suppléant qui exerceront leur mandat jusqu'au renouvellement de l'organe délibérant de la collectivité.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- 1) Le Maire présente à l'assemblée les délégations des adjoints. Il annonce que la 1<sup>ère</sup> adjointe, Madame TABARD Anne-Sophie s'est vu confier la délégation des finances, de la sécurité et des ressources humaines. Il continue en disant que Monsieur GRANDIAU Maxime, le 2<sup>ème</sup> adjoint, s'est vu confier la délégation de l'urbanisme, du suivi de l'entretien général des bâtiments communaux et réseaux divers,

de l'examen des projets et suivi des travaux de voirie et réseaux divers, que la 3<sup>ème</sup> adjointe, Madame LOIFERT Florence s'est vu confier la délégation des élections, du cimetière, du sport, des fêtes et commémorations, que le 4<sup>ème</sup> adjoint. Enfin, il expose les délégations de Monsieur DUPUIS Marc-André qui s'est vu confier la délégation de la salle polyvalente et des étangs communaux.

- 2) Le Maire demande aux membres de la commission des festivités de prévoir une réunion pour organiser le 14 juillet prochain, pour réfléchir sur le choix du colis des anciens et l'achat d'illuminations de Noël. Il ajoute qu'il faut passer commande en juin pour les illuminations de Noël pour que la commune puisse bénéficier de promotions.

Une réunion pour l'organisation du 14 juillet est programmée le lundi 20 avril à 18h30.

Monsieur GRANDIAU Maxime propose d'intervenir lors de cette réunion pour expliquer l'utilisation de la sono.

- 3) Le Maire informe l'assemblée que la mairie a reçu des administrés âgés qui demandent s'il serait possible que la commune ramasse leurs déchets verts.

Il propose aux conseillers municipaux de mettre en place un ramassage des déchets verts par l'agent technique. Il ajoute que ce ramassage serait planifié, sur dossier étudié par la Commission des Actions Sociales.

Les conseillers municipaux adoptent cette proposition. Le Maire ajoute que cette proposition sera mise à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal pour la cadrer, établir le dossier, définir les critères comme l'âge, le handicap, le volume à ramasser, savoir si la personne possède un véhicule. Le Maire se déplacera pour vérifier la véracité des informations remplies dans les dossiers déposés.

- 4) Le Maire fait part à l'assemblée du projet de travaux de peinture des grilles des fenêtres de la mairie, de l'école et de la salle.

Il a reçu deux devis et pour la même prestation, l'entreprise COUPET a fourni un devis d'un montant de 5 844€ TTC et l'entreprise BAURAIN a fourni un devis d'un montant de 7 000€ TTC.

Madame LOIFERT Florence propose de faire rénover le Christ du calvaire.

Monsieur BOUTTEFORT Gérard lui dit que la commune ne peut pas faire ce qu'elle veut sur un monument religieux. Madame LOIFERT Florence lui répond que lors des derniers travaux sur le calvaire, la paroisse avait été prévenue et une bénédiction a eu lieu quand les travaux ont été terminés.

Madame FRASQUET Anne-Sophie propose de contacter la paroisse qui a peut-être connaissance d'artisans spécialisés pour la réalisation de ces travaux.

- 5) Le Maire informe l'assemblée qu'il serait nécessaire de faire l'acquisition d'un ordinateur portable qui servirait à la projection des documents transmis aux conseillers municipaux et qui sont étudiés lors des réunions du Conseil Municipal. Il dit que cet achat a été prévu au budget pour un montant de 500€.

Il ajoute que celui qui appartient déjà à la mairie sert au visionnage des caméras de surveillance, que ce sont des données sensibles et que cet ordinateur ne peut pas naviguer.

- 6) Le Maire évoque le courrier de mise en demeure reçu d'un administré pour l'entretien du déversoir des eaux de pluie de la Chambérie avec le nettoyage de la grille d'évacuation du trop-plein et la coupe des arbres qui risquent de tomber.

Le Maire dit qu'il s'est rendu sur place avec l'agent technique et qu'ils ont constatés que le déversoir débordait car l'étang dans lequel il se jette débordait également. Il ajoute que l'étang lui-même se déverse dans le Ru du Marquais et que le fossé constitué en partie par un drain entre l'étang et le Ru est bouché.

Il fait savoir aux conseillers municipaux qu'il faut trouver les propriétaires des parcelles qui sont traversées par ce fossé.

Concernant la coupe des arbres le long du déversoir, il propose de faire intervenir une entreprise plutôt que l'agent technique car le terrain est peu praticable, que les arbres se trouvent en bordure de l'eau et que l'agent technique ne sait pas nager.

Madame ELOIRE Mélanie demande si le déversoir est entretenu. Le Maire lui répond négativement. Il précise que l'administré se propose pour entretenir la grille de trop-plein du déversoir.

Madame FRASQUET Anne-Sophie dit que l'étang de la Chambérie est à l'abandon.

Le Maire ajoute que si l'administré n'est pas satisfait des démarches entreprises par la commune et qu'il n'est pas conciliant, il peut lui demander de baisser sa haie sur rue qui est très haute.  
Madame ELOIRE Mélanie signale qu'il y a prescription si la plantation a plus de 25 ans.  
Madame FICHAUX Maggy précise que c'est 30 ans en limite séparative.

- 7) Le Maire demande quels sont les conseillers municipaux qui seront présents pour la commémoration du 8 mai.  
Madame FICHAUX Maggy, Monsieur GRANDIAU Maxime et Monsieur DRICOURT Benoît disent être absents ce jour-là.  
Le Maire rappelle qu'il désire que tous les conseillers municipaux soient présents le jour des commémorations.  
Monsieur POULIER Didier demande l'heure à laquelle il doit être présent. Le Maire lui répond que la commémoration est prévue à 11h30 et qu'il faut arriver un peu avant pour se regrouper.  
Il ajoute que Monsieur DUPUIS Marc-André dresse la table pour le pot de l'amitié et que les conseillers municipaux font le service.  
Le Maire demande qui se chargera de la sono. Monsieur GRANDIAU Maxime et Madame TABARD Anne-Sophie rappellent que son utilisation sera expliquée lors de la réunion de la commission des festivités.  
Madame ELOIRE Mélanie dit qu'il faudra prévoir un porte-drapeau.  
Madame LOIFERT Florence dit qu'il faut prévoir l'achat d'une gerbe. Le Maire ajoute qu'il s'en chargera.
- 8) Monsieur THOMAS Serge demande s'il serait possible de remettre en place le dispositif des Voisins Vigilants.  
Madame LOIFERT Florence demande si ce dispositif est abandonné.  
La secrétaire générale de mairie demande la parole qui lui est accordée par le Maire. Elle précise que le dispositif a été abandonné par le Préfet qui a remplacé le Préfet qui l'avait mis en place.
- 9) Monsieur POULIER Didier demande si le site internet de la commune a été mis à jour. Le Maire et Madame TABARD Anne-Sophie lui répondent négativement mais que cela sera fait prochainement.
- 10) Le Maire évoque la demande faite par la directrice de l'école concernant la rénovation de la peinture des murs du préau car celui-ci servira pour l'affichage de fresques réalisées par les élèves.  
Il demande des volontaires au sein du conseil Municipal et informe l'assemblée que les travaux débiteront le mercredi 15 avril. Il précise que les murs sont prêts à accueillir la peinture car l'agent technique les a nettoyés.  
Il ajoute que la date a été choisie pendant les vacances et que les couleurs seront identiques, soit grise et blanche.
- 11) Madame ELOIRE Mélanie demande ce qu'il en est de la suppression d'une classe du RPI. Le Maire lui répond qu'il y aura un recomptage en juin mais que la fermeture d'une classe du RPI est prévue.  
Madame FRASQUET Anne-Sophie demande quelle est la classe qui doit fermer. Le Maire lui répond que c'est peut-être une des maternelles à Varesnes.  
Madame ELOIRE Mélanie signifie à l'assemblée que la Directrice de l'école de Varesnes part en retraite en fin d'année et que la professeure des écoles qui reste, au vu de son statut, doit repostuler pour obtenir de nouveau son poste.
- 12) Le Maire informe l'assemblée d'une réunion du SE60 à Tracy-le-Val le 27 avril à laquelle il ne pourra pas être présent car il doit se rendre à une réunion avec Monsieur le Préfet à Compiègne le même jour.  
Il demande à son suppléant, Monsieur BOUTTEFORT Gérard de le représenter.  
Monsieur BOUTTEFORT Gérard le représentera.
- 13) Le Maire fait savoir à l'assemblée que l'élection du Président de la CCPN aura lieu le mercredi 15 avril prochain.  
Madame ELOIRE Mélanie demande si une tendance se dessine pour la Présidence de la CCPN. Le Maire lui répond que les résultats de l'élection s'orientent davantage vers un maire rural.

Madame ELOIRE Mélanie demande si la séance sera diffusée sur Internet. Le Maire lui répond affirmativement.

Madame MISRAOUI Marie désire savoir comment se passe l'élection du Président de la CCPN. Le Maire lui répond que chaque commune a une voix.

Madame FICHAUX Maggy ajoute que la ville de Noyon dispose de plus de sièges car le nombre de siège dépend du nombre d'habitants des communes.

14) Monsieur CANNOUX Félix demande la date de fin des travaux de la route de Varesnes et de sa réouverture. Le Maire lui répond que les travaux initialement prévus sont terminés mais que les soubassements de la route s'effondrent à cause d'infiltrations et donc que les bas-côtés sont à refaire.

15) Madame ELOIRE Mélanie demande si une présentation du Conseil Municipal sera distribuée dans les boîtes aux lettres de tous les administrés car tout le monde n'a pas accès à Facebook, que les demandes avaient plutôt étaient faites par des séniors. Le Maire dit que c'est à réfléchir.

16) Madame FICHAUX Maggy demande s'il y aura une distribution à faire pour la commémoration du 8 mai. Le Maire lui répond positivement.

Madame LOIFERT Florence demande si le pot de l'amitié sera composé identiquement à l'an passé. Monsieur DUPUIS Marc-André lui répond que ce sera abordé lors de la prochaine réunion de la commission des festivités.

17) Madame MISRAOUI Marie demande quand sera publié le prochain bulletin municipal. Madame TABARD Anne-Sophie lui répond que la prochaine parution est prévue en janvier 2027, qu'il n'y en a qu'une par an.

18) Madame LOIFERT Florence informe l'assemblée que le traiteur qui a fait la prestation du 14 juillet 2025 va transmettre un devis pour le 14 juillet 2026.

Le Maire lui demande si Alexandra PARIS est libre pour le 14 juillet prochain car il aimerait qu'elle assure la même prestation d'animation que l'an passé. Madame LOIFERT Florence lui répond qu'elle est disponible et qu'elle doit transmettre un devis.

19) Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il désire que soit réalisée une annexe de la salle polyvalente dans l'ancien local technique qui sert actuellement de lieu de stockage du podium et de la barque entre autres.

Il va faire une estimation financière des matériaux nécessaires.

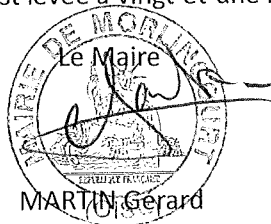
Il rappelle également qu'il désire que ce soit un chantier participatif constitué de bénévoles.

Il dit que concernant les eaux usées, un système de sanibroyeur peut être utilisé.

Avant de clore la séance, le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations, des questions à soumettre ou des informations à transmettre.

Aucun Conseiller Municipal n'a de sujet à évoquer ou de question à poser.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Gérard MARTIN, Maire, déclare la session close. La séance est levée à vingt-et-une heures et cinquante minutes.



Le Maire  
MARTIN Gérard

La Secrétaire de séance  
  
LOIFERT Florence